

Séance ordinaire du 2 avril 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE

Délibération n°02042024D04

Objet : Finances – Vote des taux d'imposition pour l'année 2024

Date de la convocation et de l'affichage : 26 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Le 2 avril 2024, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA		X		Franck VILLAND
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET		X		Daniel GALLET
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Christine CARREL	X			
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET	X			
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI	X			
Sarah HENICKE			X	
Mylène AVILA	X			

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240402-02042024D04-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Yves GOAËR	X			

Secrétaire de séance : Chantal GIRAUD

Rapporteur : Caroline LEVANNIER, Adjointe au Maire en charge des Finances, de l'Enfance et de la Jeunesse

Exposé des motifs :

Le conseil municipal doit voter chaque année les taux de la fiscalité directe locale. Conformément aux éléments énoncés dans le cadre du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 5 mars 2024, il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition par rapport à l'année 2023.

	Taux d'imposition 2023	Propositions 2024
Taxe sur le foncier bâti	24.94%	24.94%
Taxe sur le foncier non bâti	50.93%	50.93%
Taxe d'habitation	7.39%	7.39%

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 5 mars 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

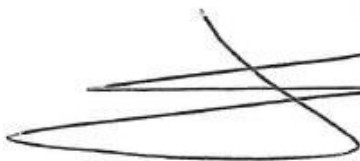
- **DECIDE** de fixer les taux d'imposition 2024 à

Taxe foncière (bâti)	24.94%
Taxe foncière (non bâti)	50.93%
Taxe d'habitation (résidences secondaires et locaux vacants)	7.39%

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 2 avril 2024

Le Maire,
Franck VILLAND




La secrétaire de séance,
Chantal GIRAUD



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20240402-02042024D04-DE
Date de réception préfecture : 11/04/2024